

Numéro	CFVU/2026-05-12/04
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	12-06-2026
Date de mise en ligne sur internet (externe)	24/06/2026
Date de transmission au Recteur	24/06/2026

**Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

Délibération du 12 mai 2026 portant approbation des maquettes et du règlement des études du diplôme d'université « diplôme en partenariat international développement durable Una Europa Joint Bachelor in Sustainability » de l'École d'économie de la Sorbonne

La COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-6, L. 712-6-1, L. 123-7-1, L. 613-2 D. 123-15 à D. 123-21, et D. 613-17 à D. 613-25 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 23 ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'accord de consortium « Bachelor Una Europa Sustainability » du 6 juin 2024 ;

Vu l'avis du conseil de gestion de l'École d'économie de la Sorbonne en date du 11 mai 2026.

Après en avoir délibéré,

APROUVE les maquettes et le règlement des études du diplôme d'université « diplôme en partenariat international développement durable Una Europa Joint Bachelor in Sustainability » de l'École d'économie de la Sorbonne ci-après annexés.

Délibération CFVU/2026-05-12/04	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	30
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	17
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	13

Paris, le 13 mai 2026

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

DU Bachelor in Sustainability/L2/FI/EES																												
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Indiquer code élément pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide		Volume horaire encadré		Evaluation		Modalités de contrôle des connaissances			Mutualisation		Nb de groupes		Charge d'enseignement													
								Session 1							Seconde chance / Session 2			Nb de groupes		Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou partenaire ou un tiers hors UE/IES		Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)				
								Evaluation continue intégrale (ECI) OUI ou NON	Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) OUI ou NON	Evaluation terminale (ET) Ecrit / Oral / Hybride / Autre					Mutualisé car présentes dans plusieurs maquettes >NON >OUI-A même mention >OUI-B même composante >OUI-C transversale à plusieurs	Liste des VET ou parcours partagent cet élément pédagogique	Total Nb de groupes [1]	Code VET portée (pour OSE) [5] (création, indiquer la mention + parcours)	Nb de groupes imputables à la formation (2)		Nb de groupes imputables à une autre formation ou partenaire ou un tiers hors UE/IES		Sur budget central		Sur ressources propres		Section CNU	
CM	TD	Coef.	ECTS	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD							
Semestre 3																												
UE 1 : Course 1 Core Economics and Sustainable Development																												
Cours obligatoire	Microeconomics applied to Sustainable Development I: consumers and producers	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non			1	0	U38201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5		
Cours obligatoire	Macroeconomics applied to Sustainable Development I: Economic Policies in the short run	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non			1	0	U38201	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	22,5	0	0
Cours obligatoire	Environmental Economics	Code à créer	15		1	1	Oui	Non	Autre	Non			1	0	U38201	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	22,5	0	0
UE 2 : Course 2 Techniques and Methods I																												
Cours obligatoire	Mathematics for Economists	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non			1	0	U38201	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	22,5	0	0
Cours obligatoire	Statistics for Economists	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non			1	0	U38201	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	22,5	0	0
Cours obligatoire	Introduction to GIS/remote sensing/spatial analysis in geoeconomics	Code à créer	15		1	1	Oui	Non	Autre	Non			1	0	U38201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
UE 3 : Course 3 European geosystems In the frame of global changes																												
Cours obligatoire	Urban VS rural geography of Europe	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non			1	0	U38201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5
Cours obligatoire	Stock & Fluxes: Demographics & migration geography within the framework of global change and globalization	Code à créer	15		1	1	Oui	Non	Autre	Non			1	0	U38201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5
Cours obligatoire	Bio-climatological dynamics in European urban and rural systems	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non			1	0	U38201	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5	0
UE 4 : Elective courses																												
Choix de 1 ou plusieurs cours pour un total de 10 ECTS																												
Cours optionnel	Géographie physique et environnement	H1010125	12	26	1	5	Oui	Non	Autre	Oui-C	Licence géographie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	Economic History	Code à compléter	24	0	1	4	Oui	Non	Autre	Oui-B	Licence économie Inter	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	Introduction to Economic Epistemology	Code à compléter	24	0	1	à compléter	Oui	Non	Autre	Oui-B	Licence économie Inter	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	Topics in economics	Code à compléter	36	0	1	5	Oui	Non	Autre	Oui-B	Licence économie Inter	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	Taxation and Fiscal Economics	Code à compléter	24	15	1	à compléter	Oui	Non	Autre	Oui-B	Licence économie Inter	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	Politics in the Global South	L201025	24	0	1	5	Oui	Non	Autre	Oui-C	L21201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	MOOC : Introduction to Sustainability - offert par les partenaires	Code à créer			1	3	Oui	Non	Autre	Non		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	MOOC : Climate Now - offert par les partenaires	Code à créer			1	2	Oui	Non	Autre	Non		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	MOOC : Biodiversity Now - offert par les partenaires	Code à créer			1	2	Oui	Non	Autre	Non		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	MOOC : Political Economy of Sustainability - offert par les partenaires	Code à créer			1	2	Oui	Non	Autre	Non		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	MOOC : Sustainability and the Arts - offert par les partenaires	Code à créer			1	1	Oui	Non	Autre	Non		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
UE 5 : Transversal and practical courses																												
Choix de 1 ou plusieurs cours pour un total de 5 ECTS																												
Cours optionnel	Language course	Code à créer			1	3	Oui	Non	Autre	Oui-C	DDL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	Transversal and practical course	Code à créer			1	2	Oui	Non	Autre	Non		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	MOOC : AI in society - offert par les partenaires	Code à créer			1	2	Oui	Non	Autre	Non		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total																												
Volume horaire étudiant																												
				320																								
Semestre 4																												
UE 1 : Course 4 Core Economics and Sustainable Development																												
Cours obligatoire	Microeconomics applied to Sustainable Development II: Market Imperfections and Public Goods	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non			1	0	U38201	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5	
Cours obligatoire	Macroeconomics applied to Sustainable Development II: Economic Policies in the medium run	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non			1	0	U38201	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5	
Cours obligatoire	Development Economics: Concept and measurement of Sustainable Development Economics	Code à créer	15		1	1	Oui	Non	Autre	Non			1	0	U38201	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5	
UE 2 : Course 5 Techniques and Methods II																												
Cours obligatoire	Statistics for Economics and Introduction to Econometrics	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non			1	0	U38201	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5	
Cours obligatoire	Mathematics for Economists II	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non			1	0	U38201	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5	
Cours obligatoire	Temporal and geospatial data analysis for hydrological assessment and carbon footprint	Code à créer	15		1	1	Oui	Non	Autre	Non			1	0	U38201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5	
UE 3 : Course 6 Systemic analysis of environmental issues I																												
Cours obligatoire	Sustainable development of urban areas	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non			1	0	U38201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5	
Cours obligatoire	Geography and geopolitics of energy and water supply/demand	Code à créer	15		1	1	Oui	Non	Autre	Non			1	0	U38201	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5	
Cours obligatoire	Regional effects of current climate change on European societies, human health and ecosystems health	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non			1	0	U38201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5	
UE 4 : Elective courses																												
Choix de 1 ou plusieurs cours pour un total de 10 ECTS																												
Cours optionnel	Fonctionnement des systèmes climatiques	H1010225	12	24	1	5	Oui	Non	Autre	Oui-C	Licence géographie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	Sociétés & activités locales	H1010419	12	24	1	5	Oui	Non	Autre	Oui-C	Licence géographie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	International Economics: Introduction	Code à compléter	24	0	1	3	Oui	Non	Autre	Oui-B	Licence économie Inter	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	Social Protection	Code à compléter	24	15	1	4	Oui	Non	Autre	Oui-B	Licence économie Inter	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	European Economics & Policies	Code à compléter	24	15	1	4	Oui	Non	Autre	Oui-B	Licence économie Inter	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	Enjeux juridiques du développement durable et des transitions	W1011025	21	0	1	4	Oui	Non	Autre	Oui-C	L2W101	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	European politics	L2011025	24	0	1	5	Oui	Non	Autre	Oui-C	L21201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	MOOC : Introduction to Sustainability - offert par les partenaires	Code à créer			1	3	Oui	Non	Autre	Non		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	MOOC : Climate Now - offert par les partenaires	Code à créer			1	2	Oui	Non	Autre	Non		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	MOOC : Biodiversity Now - offert par les partenaires	Code à créer			1	2	Oui	Non	Autre	Non		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	MOOC : Political Economy of Sustainability - offert par les partenaires	Code à créer			1	2	Oui	Non	Autre	Non		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	MOOC : Sustainability and the Arts - offert par les partenaires	Code à créer			1	1	Oui	Non	Autre	Non		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
UE 5 : Transversal and practical courses																												
Choix de 1 ou plusieurs cours pour un total de 5 ECTS																												
Cours optionnel	Language course	Code à créer			1	3	Oui	Non	Autre	Oui-C	DDL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	Transversal and practical course - offert par les partenaires	Code à créer			1	2	Oui	Non	Autre	Non		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	MOOC : AI in society - offert par les partenaires	Code à créer			1	2	Oui	Non	Autre	Non		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total																												
Volume horaire étudiant																												
				354																								
				555		119		60						18		0										297</		

DU Bachelor in Sustainability/L3/FI/EES																																
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Indiquer code élément pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide	Volume horaire encadré		Evaluation		Modalités du contrôle des connaissances			Mutualisation	Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Nb de groupes		Charge d'enseignement				Section CNU														
			CM	TD	Coef.	ECTS	Evaluation continue intégrale (ECI) OUI ou NON	Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) OUI ou NON	Evaluation terminale (ET) Ecrit / Oral / Hybride / Autre			Mutualisé car présentes dans plusieurs maquettes >NON > OUI-A même mention > OUI-B même composante > OUI-C transversale à plusieurs composantes	Total Nb de groupes (1)	Code VET porteuse (pour OSE) (Si création, indiquer la mention + parcours)	Nb de groupes imputables à la formation (2)		Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante UP1PS		Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors UP1PS	Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)									
															Sur budget central	Sur ressources propres				CM	TD			CM	TD	CM	TD					
Semestre 5																																
UE 1 : Course 7 Core Economics and Sustainable Development																																
Cours obligatoire	Risks, Uncertainty and the Environment	Code à créer	15		1	1	Oui	Non	Autre	Non		1	0	U3B301	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5		
Cours obligatoire	Behavioral Economics	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non		1	0	U3B301	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours obligatoire	Economic Growth	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non		1	0	U3B301	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5	
UE 2 : Course 8 Environmental Economics and Sustainable Finance																																
Cours obligatoire	Environmental Policies and Economics: Prices, Taxation, Norms	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non		1	0	U3B301	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5
Cours obligatoire	Sustainable Finance	Code à créer	15		1	1	Oui	Non	Autre	Non		1	0	U3B301	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5
Cours obligatoire	Topics in Environmental Economics : Globalization, Transport and the Environment	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non		1	0	U3B301	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5
UE 3 : Course 9 Systemic analysis of environmental issues II																																
Cours obligatoire	Cultural aspects of sustainable development perception within different social groups	Code à créer	15		1	1	Oui	Non	Autre	Non		1	0	U3B301	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5
Cours obligatoire	The landscape geographical scale: arbitrator between Earth sciences, humanities and stakeholders	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non		1	0	U3B301	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5
Cours obligatoire	Land preservation and regulatory levers regarding the AFOLU sector	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non		1	0	U3B301	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5
UE 4 : Course 10 Topics in Sustainable Development																																
Cours obligatoire	Urban Economics and Sustainable Cities	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non		1	0	U3B301	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5
Cours obligatoire	The political Economy of Sustainable Development and Institutions	Code à créer	15		1	1	Oui	Non	Autre	Non		1	0	U3B301	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5
Cours obligatoire	Topics in Development Economics: Education, Health, Migration	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non		1	0	U3B301	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5
UE 5 : Course 11 Econometrics and Impact Evaluation IV																																
Cours obligatoire	Econometrics	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non		1	0	U3B301	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5
Cours obligatoire	Impact Evaluation in Economics	Code à créer	15		1	1	Oui	Non	Autre	Non		1	0	U3B301	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5
Cours obligatoire	Contribution of GIS and remote sensing in sustainable development II	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non		1	0	U3B301	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5
UE 6 : Course 12 Spatializing and modelling SDGs indicators & regional narratives																																
Cours obligatoire	Technical reconstruction of global & regional narratives of IPCC reports	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non		1	0	U3B301	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5
Cours obligatoire	Health geography	Code à créer	15		1	1	Oui	Non	Autre	Non		1	0	U3B301	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5
Cours obligatoire	Toward SDGs application & achievement	Code à créer	15		1	2	Oui	Non	Autre	Non		1	0	U3B301	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22,5
UE 7 : Foreign language course																																
Cours obligatoire	Language course	Code à créer			1	5				Oui-C	DDL	0	0	DDL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total			270	0		35						18	0																			
Volume horaire étudiant																																
Semestre 6																																
UE 1 : Elective courses																																
<i>Choix de 1 ou plusieurs cours pour un total de 15 ECTS</i>																																
Cours optionnel	Fonctionnement des systèmes climatiques	H1010225	12	24	1	5	Oui	Non	Autre	Oui-C	Licence géographie	0	0	Licence géographie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours optionnel	Sociétés & activités locales	H1010419	12	24	1	5	Oui	Non	Autre	Oui-C	Licence géographie	0	0	Licence géographie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cours optionnel	Enjeux juridiques du développement durable et des transitions	W1011025	21	0	1	4	Oui	Non	Autre	Oui-C	L2W101	0	0	L2W101	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cours optionnel	International Economics: Introduction	Code à compléter	24	0	1	3	Oui	Non	Autre	Oui-C	Licence économie Int	1	0	Licence économie Int	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cours optionnel	Social Protection	Code à compléter	24	15	1	4	Oui	Non	Autre	Oui-C	Licence économie Int	1	1	Licence économie Int	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cours optionnel	European Economics & Policies	Code à compléter	24	15	1	4	Oui	Non	Autre	Oui-C	Licence économie Int	1	1	Licence économie Int	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cours optionnel	Comparative Economic Theories: Growth & Crises	Code à compléter	24	15	1	4	Oui	Non	Autre	Oui-C	Licence économie Int	1	1	Licence économie Int	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cours optionnel	Microeconomics: Organization Theory & Markets	Code à compléter	36	15	1	4	Oui	Non	Autre	Oui-B	Licence économie Int	1	1	Licence économie Int	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cours optionnel	International Trade	Code à compléter	36	15	1	4	Oui	Non	Autre	Oui-B	Licence économie Int	1	1	Licence économie Int	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cours optionnel	European politics South	L2011025	24	0	1	5	Oui	Non	Autre	Oui-C	L2L201	0	0	L2L201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cours optionnel	MOOC : Introduction to Sustainability - offert par les partenaires	Code à créer			1	3	Oui	Non	Autre	Non		0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cours optionnel	MOOC : Climate Now - offert par les partenaires	Code à créer			1	2	Oui	Non	Autre	Non		0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cours optionnel	MOOC : Biodiversity Now - offert par les partenaires	Code à créer			1	2	Oui	Non	Autre	Non		0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cours optionnel	MOOC : Political Economy of Sustainability - offert par les partenaires	Code à créer			1	2	Oui	Non	Autre	Non		0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cours optionnel	MOOC : Sustainability and the Arts - offert par les partenaires	Code à créer			1	1	Oui	Non	Autre	Non		0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cours optionnel	MOOC : AI in society - offert par les partenaires	Code à créer			1	2	Oui	Non	Autre	Non		0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
UE 2 : Bachelor's thesis and seminar																																
Cours obligatoire	Bachelor's thesis and seminar	Code à créer				10				Non		0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total			237	123		25						6	5																			
Volume horaire étudiant																																
Total annuel			507	123		60						24	5																			
Volume horaire annuel étudiant			0	0																												
																337,5		0		337,5		0		67,5								

REGLEMENT DES ETUDES

DU Bachelor in Sustainability

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L612-1, L613-1 et D612-32-2 ;
Vu le Décret n° 2026-179 du 10 mars 2026 portant attribution du grade de licence aux titulaires de certains diplômes ;

I. GENERALITES

1. Le DU Bachelor in Sustainability est un programme conjoint mis en œuvre en coopération avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur étrangers partenaires de l'alliance Una Europa. Le programme donne lieu à la délivrance d'un diplôme conjoint, conformément à l'accord de consortium signé le 6/06/2024 entre les partenaires. L'université Paris 1 délivre dans le cadre de ce programme un DU avec grade de licence.
2. Le DU est constitué de 6 semestres d'enseignement. Chaque semestre comporte des unités d'enseignement (U.E.), pour un total de 180 crédits ECTS.
Le nombre de crédits affectés à un semestre est de 25 à 35 pour l'ensemble des U.E. du semestre. Les unités d'enseignement permettent de valider des blocs de compétences.
3. La formation se déroulera de la manière suivante :
 - Première année : Commune, délivrée par l'université coordinatrice.
 - Deuxième année : Les étudiants sont répartis au sein de différents parcours de spécialité offerts par les universités partenaires pour les semestres 3, 4 et 5. L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne offre dans ce cadre le parcours de spécialité « Economie-Géographie ». Une mobilité au semestre 6 est proposée au sein du consortium.
4. La formation est proposée en formation initiale, sous statut étudiant.
5. Des éléments pédagogiques transversaux sont inclus parmi les enseignements.
6. La principale langue d'enseignement est l'anglais. Afin de favoriser le multilinguisme, les cours optionnels pourront être des cours en français.

7. L'application ConPeRe permet aux étudiants de conclure avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite. Ce contrat précise les mesures d'accompagnement destinées à les soutenir, le cas échéant et selon les composantes, par des tutorats, un soutien méthodologique, un renforcement ou une mise à niveau.
8. Pour être éligibles en première année, les étudiants doivent avoir obtenu (ou être en voie d'obtention) le baccalauréat général de l'enseignement secondaire français (en France ou à l'étranger) ou un diplôme d'études secondaires étranger équivalent et avoir un niveau d'anglais suffisant (minimum B2). La sélection est effectuée conjointement par toutes les universités partenaires et coordonnée par l'université coordinatrice, conformément à l'accord de consortium. La sélection des étudiants est basée sur les résultats d'un examen d'entrée dédié qui se déroule en ligne et anglais.
9. Les règles ci-après s'appliquent lors des semestres effectués par les étudiants à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, soit en deuxième et troisième année pour les étudiants inscrits dans le parcours de spécialité « Economie-Géographie », ou lors du semestre 6 pour les étudiants en mobilité à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dans le cadre du programme. Conformément à l'accord de consortium, lors des semestres effectués dans les universités partenaires, les règles de l'université où le semestre est effectué s'appliquent.

II. INSCRIPTIONS

1. L'inscription administrative est annuelle.
Elle se fait en début d'année universitaire, suivant les dates fixées par l'établissement.
L'inscription administrative est obligatoire et préalable à l'inscription pédagogique.
2. L'inscription pédagogique est semestrielle et obligatoire. L'inscription pédagogique s'effectue au début de chacun des deux semestres avant le début des enseignements et elle n'intervient qu'après l'inscription administrative. Elle peut être modifiée trois semaines au plus tard après le début des TD. Les étudiants non-inscrits pédagogiquement sont considérés comme non assidus, et ne sont pas autorisés à se présenter aux épreuves d'évaluation. Les étudiants relevant du régime spécial d'études (RSE) bénéficient des dispositions prévues par le règlement des régimes spéciaux d'études de l'établissement.
3. Inscription par transfert :
Un étudiant régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et désirant obtenir son transfert dans un autre établissement public d'enseignement supérieur doit en faire la demande à son chef d'établissement ainsi que, sous son couvert, au chef de l'établissement dans lequel il désire poursuivre ses études.
Les demandes d'inscription par transfert et les éventuelles modalités de prise en compte du parcours déjà réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont soumises au comité de pilotage académique.

III. PROGRESSION

1. Pour les semestres effectués à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, un étudiant ayant validé les 2 semestres de l'année est autorisé à s'inscrire l'année suivante. Un étudiant auquel ne manque qu'un semestre est autorisé à s'inscrire dans l'année suivante. Dans ces conditions, un étudiant s'inscrit simultanément dans les deux années d'études consécutives de la formation.
2. Au sein du consortium, un étudiant est autorisé à s'inscrire l'année suivante selon les règles de progression de l'université qui délivre les cours pendant l'année en cours.

IV. EXAMENS

1. La première session d'examen est organisée aussitôt après la fin des enseignements.
2. Une session de « seconde chance » (c'est-à-dire de rattrapage) a lieu, après la publication des résultats de la session initiale, lorsque l'étudiant n'a pas validé son année. L'étudiant repasse les matières 1) pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne ou est défaillant, et 2) appartenant à des U.E. non validées (des semestres non validés). La session de « seconde chance » pourra concerner aussi bien les enseignements théoriques que pré-professionnels, comme la soutenance d'un mémoire. Les modalités de seconde chance sont définies par le ou la responsable pédagogique de la matière concernée.

La note attribuée dans chaque matière à la seconde chance correspond à la meilleure note entre les notes obtenues à la première et à la seconde chance (sans prise en compte du contrôle continu pour la seconde session).

3. Les étudiants étrangers qui suivent des enseignements à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dans le cadre de conventions d'échanges internationaux ont la possibilité de bénéficier d'une seconde chance à l'issue de la première session d'examens.

V. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

1. L'appréciation des connaissances et des aptitudes dans les U.E. constitutives d'un semestre peuvent résulter :
 - D'un contrôle continu et d'un examen terminal (évaluation continue avec examen terminal (ECT)) ;
 - D'un contrôle continu sans examen terminal (évaluation continue intégrale (ECI)) (sauf pour les étudiants bénéficiant des régimes spéciaux d'études qui sont inscrits en examen terminal) ;
 - D'un examen terminal, sans contrôle continu (évaluation avec examen terminal (ET)). L'examen terminal peut être réalisé soit sous la forme d'une épreuve écrite, soit sous la forme d'une épreuve orale.
2. Le contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants relevant du régime spécial d'études (RSE), engagés dans la vie professionnelle (hors

alternance, apprentissage et formation continue) ou dans l'impossibilité d'assister aux travaux dirigés et aux conférences de méthode, et qui en ont été en partie dispensés, est effectué sous la forme d'examens terminaux écrits et oraux pour l'ensemble des matières faisant l'objet de contrôle continu, ou pour une ou plusieurs matières faisant l'objet de contrôle continu.

3. Hors aménagement prévu dans le régime spécial d'études (RSE), l'assiduité aux travaux dirigés et conférences de méthode est obligatoire. Il ne peut être toléré plus de trois absences motivées par matière et par semestre.
4. Dans les matières faisant l'objet d'un contrôle continu et d'un examen terminal (ECT), la part du contrôle continu dans la note finale est de 50 %.

VI. NOTATION DES EPREUVES

A. Notes, coefficients et crédits

1. Les matières sont notées sur 20 (note /20) ou non notées. Lorsqu'elles sont non notées, les matières se voient attribuer les mentions suivantes : « validée » ou « non validée » ou « défaillant ».
2. En cas de situations exceptionnelles, le jury peut décider de neutraliser certaines notes. Elles ne sont prises en compte ni pour le calcul des moyennes, ni pour les mécanismes de compensation.
3. La notation des épreuves et les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances sont détaillées dans la maquette de la formation.

B. Bonifications

1. Les matières donnant lieu à bonification sont notées sur 20. Ne sont comptabilisés au titre du bonus que les points au-dessus de la moyenne. Une note de 10 ne donne pas droit à bonus. Une note comprise entre 10 (exclu) et 12 (exclu) permet d'obtenir 0,05 point sur la moyenne du semestre. Une note comprise entre 12 (inclus) et 14 (exclu) permet d'obtenir 0,1 point sur la moyenne du semestre. Une note entre 14 (inclus) et 16 (exclu) permet d'obtenir 0,2 point sur la moyenne du semestre. Une note entre 16 (inclus) et 18 (exclu) permet d'obtenir 0,3 point sur la moyenne du semestre. Une note entre 18 (inclus) et 20 (exclu) permet d'obtenir 0,4 point sur la moyenne du semestre. La note de 20 permet d'obtenir 0,5 point sur la moyenne du semestre.
2. Les étudiants ayant choisi de suivre un enseignement donnant lieu à bonification peuvent bénéficier d'une majoration maximale de 0,5 point sur la moyenne coefficientée du semestre, quel que soit le nombre de matières à bonus choisies. La meilleure note obtenue parmi les matières sera prise en compte pour le calcul.
3. Les enseignements d'activités physiques et sportives ou les enseignements des activités culturelles, enfin les engagements citoyens et les enseignements de

compétences transversales (expression écrite et orale, entrepreneuriat, culture numérique, ...) sont proposés au titre des bonifications dans toutes les formations de licence, quand ils ne figurent pas parmi les enseignements obligatoires ou optionnels du programme de la formation, et sous réserve de places disponibles.

4. Chaque UFR peut proposer en outre dans ses maquettes d'autres matières à bonification. Ces autres matières sont indiquées dans le tableau des enseignements.

VII. CAPITALISATION ET COMPENSATION

1. Les crédits et unités d'enseignement peuvent être acquis par réussite à l'examen ou par compensation.
2. Les unités d'enseignements sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne et valide chaque matière non notée. L'acquisition d'une unité d'enseignements entraîne la délivrance des crédits correspondant à cette unité. Une unité d'enseignements ne peut être obtenue si l'étudiant ne se présente pas à une épreuve concernant une matière de l'U.E.
3. Dans les U.E. non validées, sont capitalisables les crédits des éléments constitutifs d'unité d'enseignement ou matières pour lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne.
4. Le semestre d'enseignement est validé si l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'un semestre entraîne la validation et l'acquisition définitive des unités d'enseignement le constituant et la délivrance des crédits correspondants.
5. La compensation annuelle est de droit pour les étudiants ayant obtenu la moyenne arithmétique pour les deux semestres de l'année. Les étudiants défaillants, dans une ou des matières, ne peuvent pas bénéficier de cette disposition.
6. La pondération appliquée au calcul des moyennes est effectuée par les coefficients attribués à chaque matière notée. Les matières non notées ne sont pas prises en compte dans le calcul de la moyenne. La compensation s'opère indépendamment des matières non notées.
7. La compensation s'effectue sans restriction entre matières, entre U.E. et entre semestres d'une même année, si toutes les épreuves ont été effectivement passées.
8. Validation des périodes d'études effectuées à l'étranger :
Lorsque le projet entre dans le cadre du programme de mobilité du DU, a été accepté par le responsable pédagogique et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant à cette période d'études sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

VIII. OBTENTION DU DIPLOME

Le diplôme conjoint « Joint Bachelor in Sustainability » s'obtient selon les modalités communes énoncées dans l'accord de consortium du 6/06/2024 :

1. L'étudiant qui obtient au moins 180 crédits dans le cadre du programme et qui présente avec succès son mémoire ou réussit l'examen final se voit décerner le diplôme conjoint par les universités chargées de délivrer le diplôme.
2. Néanmoins, les universités chargées de délivrer le diplôme, dont l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, peuvent prendre des décisions délibératives individuelles dans le cadre d'un jury pour les étudiants en situation particulière qui échouent à un cours, dans le respect des règlements et normes de qualité communs adoptés par le comité de pilotage académique.

L'université coordinatrice établit le diplôme conjoint qui sera délivré conformément à sa réglementation locale. L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne délivre dans ce cadre le DU avec grade de licence Bachelor in Sustainability.

IX. JURY

Le jury comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Il statue souverainement sur les résultats de contrôle des connaissances et a connaissance des modalités prévues dans le contrat pédagogique des étudiants pour la réussite étudiante. Il peut décerner des points de jury. La délivrance du diplôme est réalisée après sa délibération.

X. REORIENTATION

Tout étudiant peut demander une réorientation à l'issue du S3 et S4.

La commission de réorientation examine les demandes des étudiants et se prononce sur les matières pouvant être validées et sur les obligations d'études dans le cadre du nouveau cursus.

1. En cours de licence, des réorientations sont possibles en usant des passerelles prévues pour l'accès aux différentes formations.
2. L'étudiant qui change de filière au sein de l'université Paris 1 conserve les unités d'enseignements capitalisées et les matières qu'il a validées, lorsque celles-ci figurent au programme de la nouvelle filière avec le même régime de contrôle des connaissances.

3. La commission de réorientation de chaque programme de niveau licence est composée :

- Du directeur de la composante concernée ou de son représentant
- D'un membre de la direction d'études
- De 6 enseignants faisant partie de l'équipe pédagogique de la licence
- D'un membre du personnel des services de scolarité concernés
- De 4 étudiants maximum, membres du conseil de la composante
- D'un membre du SCUIO

Les membres de la commission sont nommés par le Président de l'Université, après avis du directeur de la composante.

XI. STAGES

Les étudiants ont la possibilité, dans le cadre de leur cursus pédagogique, de réaliser un stage donnant lieu à la rédaction d'un rapport. Le stage est facultatif. En principe, les stages ne peuvent avoir lieu pendant les périodes d'enseignement ou d'examen. Aucune absence ou manquement à l'assiduité ne peut être justifiée par la réalisation d'un stage.

XII. CESURE

Au cours des trois années de la durée du DU, l'étudiant en formation initiale peut réaliser une période de césure d'une durée d'un semestre ou d'une année universitaire. La césure est une suspension temporaire d'études pour réaliser un projet personnel ou professionnel en France ou à l'étranger. La césure ne peut avoir lieu après la dernière année de formation. La demande de césure s'effectue par la plateforme Parcoursup en première année, validée par la composante ou par le dépôt d'un dossier auprès du secrétariat pédagogique. La réalisation d'une césure ne permet pas la validation de crédits figurant dans les maquettes d'enseignement. Un cadrage de l'établissement définit les modalités d'organisation de la césure.